



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 11 juillet 2024

Responsable de service :
Olivier UZANU

DÉLIBÉRATION N° 06

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÉS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, Mme Angéline GLUARD, M. Jean-François RABEAU, M. Patrick ROBIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès de BRUYN, Mme Héléne RATA, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Camille LAGRANGE, donne procuration à M. Pierre CUCHET
Mme Marie-Christine MILLAUD, donne procuration à M. le Maire
M. Dominique GAUDIN, donne procuration à M. Thierry LAMBERT
M. Jonathan COULANDREAU, donne procuration à M. Jean LORAND
Mme Héléne de SAINT DO, donne procuration à M. Vincent HEUSICOM
M. Olivier CALIX, donne procuration à Mme Héléne RATA
Mme Lisa TEIXEIRA, donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : Mme Angéline GLUARD

Date de convocation	04/07/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

06. Mise à jour de la tarification des Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public non-commercial

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2213-6 et L. 2331-4 ;

Vu le Code général de la Propriété des personnes publiques (CGPPP) et notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2122-3 et L. 2125-1 ;

Vu la délibération n°10 du Conseil municipal d'Aytré en date du 23 mai 2024 ;

Considérant le souhait de la commune d'harmoniser les tarifs d'occupation non commerciale du domaine public avec les communes riveraines, notamment la commune de La Rochelle ;

Considérant la revalorisation indiciaire des agents des collectivités territoriales à hauteur de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 ;

Considérant l'avis de la Commission Déplacements urbains du 16 avril 2024 ;
Il est proposé au Conseil municipal la révision des tarifs pour 2024 comme suit :

1 - Occupation non commerciale du domaine public avec autorisation

Ces tarifs concernent :

A) les zones neutralisées pour le dépôt de matériels ou matériaux (sable, graviers, etc.), échafaudages, bennes, clôtures de chantier, base de vie de chantier, selon les besoins du demandeur ou consécutivement à sa demande :

- Territoire commune AYTRE : **0.93 € /m²/jour** au lieu de 0.90 €/m²/jour
- Frais de dossier : 10 € (tarif inchangé)

B) la pose/dépose de mobilier urbain rendu nécessaire par la réalisation de travaux
La pose/dépose du mobilier urbain (main d'œuvre comprise) sera proposée après étude de faisabilité en régie (main d'œuvre comprise et hors location d'engins de manutention), aux conditions tarifaires suivantes : 106.65€/heure (tarif inchangé).

2 – Déménagement

- Forfait déménagement pour un particulier avec occupation du domaine public sur 20m² maximum et prêt de 2 panneaux de signalisation : 40 €/jour (tarif inchangé)
- Si les panneaux sont restitués, le tarif est ramené à 10 €/jour (20 m² maximum) pour un particulier
- La gratuité est accordée aux étudiants si les panneaux de signalisation sont restitués
- Forfait déménagement pour un professionnel avec occupation du domaine public de 40 m² maximum : 80 €/jour (tarif inchangé)

3 – Occupations illicites du domaine public constatées de fait

- Tarif forfaitaire à la journée : 510.00 €

4- Intervention des agents municipaux : coût des travaux en régie

- Main d'œuvre **42 €/heure/agent** au lieu de 41.44 €/heure/agent
- Les tarifs de facturation des véhicules s'entendent hors main d'œuvre :
- Utilisation d'un utilitaire léger **14,40 €/heure**
- Utilisation camion benne (<3.5T) : **42 €/heure**
- Utilisation camion multi bennes : **101.88 €/heure**
- Utilisation tracteur + broyeur : **50,67 €/heure**
- Utilisation tractopelle : **92,52 €/heure**
- Utilisation nettoyeur haute pression : **22.91 €/heure**
- Utilisation camion nacelle élévatrice : **50 €/heure**
- Utilisation balayeuse aspiratrice : **108,77 €/heure**
- Utilisation d'absorbant : 3,00€ par m² (hors coût de main d'œuvre et déplacement)

En cas d'intervention en dehors des horaires de service, les coefficients suivants seront appliqués :

- Heure d'astreinte : 1,25 - Heure de nuit (entre 21 h et 6 h) : 2,25
- Dimanche et jour férié : 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 26 voix Pour
- 3 abstentions (*Arnaud LATREUILLE + pouvoir Lisa TEIXEIRA, Jacques GAREL*)

Abroge et remplace la délibération n°10 du Conseil Municipal du 23 mai 2024

Approuve la tarification au 1^{er} août 2024,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet objet

Annexe 06 : Délibération n°10 du 23/05/24

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Angéline GLUARD
Secrétaire de séance

Ville d'Aytré
Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRE Cedex
05 46 30 19 19 – information@aytre.fr
aytre.fr